

A la Gloire du Grand Architecte De L'Univers

Grande Loge Nationale Française

Province de Guyenne et Gascogne

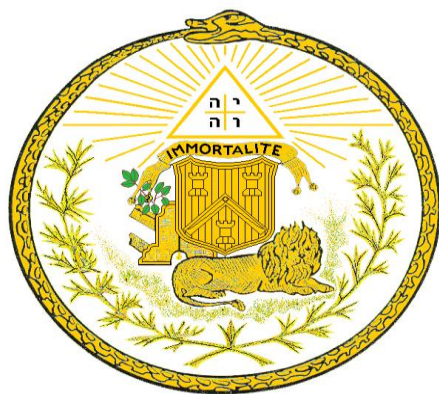
RITE ECOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTE

Loge L'Anglaise 204

N° 2

Fondée le 27 avril 1732 par Martin Kelly, Nichols Staimton et Jonathan Robinson

Orient de Bordeaux



RELEVÉ D'ORIENTATIONS ET DE DECISIONS

RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE L'OBEDIENCE « GLNF »

ET A SES RELATIONS AVEC LA RESPECTABLE LOGE « L'ANGLAISE 204 »

(votées à l'unanimité des membres présents en Tenues Régulières de la R.L. L'Anglaise 204 n°2)

La Respectable Loge « L'Anglaise 204 », l'une des plus anciennes Loges d'Europe, doyenne des Loges de France, a contribué en 1913, avec la R.L. « Le Centre des Amis », à la fondation de l'Obédience dénommée aujourd'hui « G.L.N.F. », ainsi qu'à la reconnaissance de sa Régularité par la Grande Loge Unie d'Angleterre.

Elle déplore aujourd'hui le désordre, la confusion et l'opacité qui caractérisent désormais le fonctionnement de la « G.L.N.F. » et qui expliquent la situation conflictuelle qui en découle.

Assumant ses responsabilités devant cette crise, « L'Anglaise 204 », en sa qualité de cofondatrice de la « G.L.N.F. », a pris un certain nombre de positions et résolutions en vue de contribuer à rétablir les conditions d'un cadre de fonctionnement normal compatible avec l'activité des Loges Régulières.

Ces positions et résolutions sont à ce jour les suivantes :

1- Propositions d'adaptation statutaire et réglementaire de la G.L.N.F. en date du 11 Juin 2010, restées sans réponse des instances de l'Obédience.

2- Refus de prendre part au vote lors de l'Assemblée Générale, manifestement irrégulière, de la G.L.N.F. le samedi 16 Octobre 2010 (position non reprise au compte-rendu, ni dans la synthèse des résultats de cette assemblée).

3- Déclaration pour la sauvegarde de la Franc-Maçonnerie régulière de Tradition en date du 14 Janvier 2011.

4- Lettres d'alerte à l'attention du Très Respectable Pro Grand Master of the United Grand Lodge of England et à l'attention du Très Respectable Grand Chancellor of the United Grand Lodge of England en date du 14 Janvier 2011.

5- Résolution en date du Vendredi 11 Mars 2011, prise à titre conservatoire, sur les cotisations.

6- Décision en date du Vendredi 8 Avril 2011:

- **précisant qu'alors que le Grand Maître et les Grands Officiers administrateurs de la « G.L.N.F. » sont démissionnaires – et en conformité avec les articles 11, 12 et 13 des Statuts et les articles 1.2, 1.3, 1.4, 3.1, 3.2, 5.2, 7.4 et 8.1 du Règlement Général de la « G.L.N.F. » - la R.L. « L'ANGLAISE 204 » n°2 poursuit désormais son activité maçonnique dans le cadre de la « G.L.N.F. » *sous la seule autorité administrative de Maître Legrand selon la mission qui lui a été confiée par les Tribunaux civils ;***
- **demandant la tenue dans les meilleurs délais de l'Assemblée Générale Ordinaire de la « G.L.N.F. » en un seul lieu central, sans pressions ni influence d'aucune sorte, et en respectant les principes fondamentaux du droit commun des associations.**

Fait pour valoir ce que de droit, le 9 avril 2011.

